

sieurs pages de ces manuscrits. Dès après son retour à Paris, il a bien voulu me mander, le 17 octobre dernier :

« Sans avoir eu le temps de vérifier et de compléter mes notes, je puis vous dire que les fragments formant la première partie de votre ms. 54 sont du plus haut intérêt ; je crois être en mesure d'établir :

« 1° Qu'ils renferment la version italique d'une grande partie de la *Genèse*, de l'*Exode* et du *Deutéronome* ;

« 2° Que le complément de ce ms. c'est à dire les cahiers qui en ont été enlevés, forment aujourd'hui le n° 6 du *fonds Libri* de la collection *Ashburnham*.

« J'espère apporter la preuve mathématique de ces deux points et faire adopter la dénomination de *Codex lugdunensis*, pour désigner, non-seulement la partie du manuscrit qui vous est restée, mais encore celle qui est allée s'échouer en Angleterre... »

Cette démonstration si importante n'a pas demandé un long temps à un savant comme M. Léopold Delisle, et dès le 25 du même mois, il m'a mandé qu'il venait, la veille, de lire sa notice à l'Académie des inscriptions, et ajoutait, avec une grâce parfaite qu'il m'envoyait son manuscrit, « pour m'en donner la primeur. » Je ne dirai pas avec quel intérêt j'ai lu cette importante étude et quel prix y ont attaché plusieurs érudits auxquels je me suis permis de la communiquer ; mais nous avons pensé que nous ne devions pas seuls avoir cette bonne fortune ; j'ai donc prié M. Léopold Delisle de vouloir bien m'autoriser à lui donner une plus grande publicité, en l'insérant dans la *Revue du Lyonnais*, dont M. Vingtrinier s'était empressé de m'ouvrir les portes à deux battants. M. Léopold Delisle s'est rendu à notre prière, me permettant même de ne donner que des extraits de son travail ; mais je me suis senti incapable d'une aussi mauvaise action dont le monde savant m'eût fait un crime. C'est donc *intégralement* que je donne ici l'œuvre de l'éminent Directeur de la Bibliothèque nationale, sans lequel nous n'eussions peut-être jamais connu le trésor que Lyon possède.

Quelle gratitude la Ville ne lui devra-t-elle pas !